

### FORMATIONS AD PEP 91

#### C'est la pause estivale !

Retrouvez toutes nos propositions pour la rentrée dans notre catalogue.

Vous pouvez déjà vous inscrire (inscriptions en ligne).



#### **Nouveau décret du 22 juin : les incidences pour vos actions**

Un décret, publié ce 22 juin au Journal officiel modifie le décret du 31 mai 2020 "prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire" :

- des mesures concernant l'enseignement scolaire (modification des articles 31 à 36)
- des mesures concernant le transport scolaire (modification des articles 14 et 21)

Il supprime les obligations de distanciation existantes, mais il crée une nouvelle obligation : "Pour le transport scolaire, les opérateurs veillent à ce que les élèves qui n'appartiennent pas à la même classe ou au même groupe ou au même foyer ne soient pas assis côte à côte". Dans la foulée l'Education Nationale vient de mettre à jour aujourd'hui son protocole sanitaire. Une nouvelle foire aux questions est également disponible ainsi qu'une fiche sur l'accueil des effectifs et l'aménagement des espaces en milieu scolaire.

[>> Accéder au décret](#)

[>> Accéder au protocole sanitaire du 22 juin des écoles et établissements de l'Education nationale](#)

[>> Accéder à la FAQ MNEJ du 19 juin](#)

[>> Accéder à la fiche accueil des effectifs](#)

#### **Vacances apprenantes : de nouvelles FAQ disponibles**

La direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative a diffusé vendredi 19 juin deux nouvelles FAQ, l'une sur les colos apprenantes et une autre sur l'aide exceptionnelle accordée aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) qui en font la demande pour l'activité estivale.

Parmi les informations à retenir : l'aide exceptionnelle aux ALSH peut financer les mini camps (4 nuitées et 5 journées) et ceux-ci peuvent bénéficier du label colos apprenantes.

[>> Accéder à la FAQ Colos apprenantes](#)

[>> Accéder à la FAQ Aide ALSH](#)



RDV sur le site [www.clas91.org](http://www.clas91.org)